

Correspondance AWS-Achat

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

M. Renaud MUSELIER

Hotel de Région

27 Place Jules Guesde

13481 Marseille - 20

Tél : 04 91 57 50 57 - Fax : 04 91 57 50 64 Mèl : servicedesmarches@regionpaca.fr

Référence : 2021-263

Objet : Travaux de confortement définitif et mise en sécurité du tunnel des Chemins de fer de Provence N° 878 de la Clue de Chabrières (04).

Expiration : 29/10/2021 à 16h00

Etat de la correspondance au 03/10/21 à 04h21

30/09/21 à 08h12 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour,

Vous trouverez ci après les réponses aux questions posées par un candidat

Q -Le Règlement de la Consultation exige la certification ASQUAL . La membrane « silicone » type DAVRAY préconisée au CCTP, selon les spécialistes que nous avons consultés n'est pas certifiée ASQUAL. Que doit-on comprendre ?

R : La certification ASQUAL est requise pour la pose du complexe drainant sur la zone de confortement des 40 premiers mètres. Aucune certification particulière n'est requise pour la pose de la membrane étanche résistante au feu sur les zones de rocher apparent.

Q-La pose de la géomembrane type DAVRAY se fera par lés avec recouvrement mais sans soudage car cette dernière étant classée coupe-feu M0, pouvez-vous confirmer ?

R : La pose de la géomembrane dépend du produit proposé, le recouvrement, soudure ou collage dépend des spécifications constructeur.

Q -Merci de nous préciser la qualité du béton pour la Coque BA, est-ce du C40/50 ou bien du C30/37 ? (p16/33 du CCTP).

R : Comme précisé au CCTP en amont du tableau des classes d'exposition, la coque BA doit être réalisée en C40/50, permettant de limiter l'enrobage à 50 mm. La classe C30/37 est la classe minimale requise par la norme selon les classes d'exposition, donnée pour information.

Q-Le DCE préconise la mise ne place d'un Blindage provisoire de protection, quelles charges doit-on prendre en compte pour le dimensionnement de ce dit Blindage ?

R : Le CCTP définit au livret 1 - § 2.7 les caractéristiques de l'éboulis contre lequel il est demandé une protection. Les efforts en résultant dépendent de la rigidité du blindage considéré.

Cordialement

Liste des questions

Question n°10

Bonjour,

-Le Règlement de la Consultation exige la certification ASQUAL . La membrane « silicone » type DAVRAY préconisée au CCTP, selon les spécialistes que nous avons consultés n'est pas certifiée ASQUAL. Que doit-on comprendre ?

-La pose de la géomembrane type DAVRAY se fera par lés avec recouvrement mais sans soudage car cette dernière étant classée coupe-feu M0, pouvez-vous confirmer ?

-Merci de nous préciser la qualité du béton pour la Coque BA, est-ce du C40/50 ou bien du C30/37 ? (p16/33 du CCTP).

-Le DCE préconise la mise ne place d'un Blindage provisoire de protection, quelles charges doit-on prendre en compte pour le dimensionnement de ce dit Blindage ?

Cordialement

24/09/21 à 09h59 : **Avis rectificatif**

2021-263 : Travaux de confortement définitif et mise en sécurité du tunnel des Chemins de fer de Provence N° 878 de la Clue de Chabrières (04).

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

Message personnalisé de l'acheteur

La date d'ouverture des offres est reportée au 2 novembre 2021-8h00

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

24/09/21 à 09h53 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Veillez trouver ci après les réponses aux questions posées par des candidats.

- Le CCTP ainsi que le bordereau des prix font référence à des plans, ces derniers sont inexistant dans le dossier, pourriez-vous nous les fournir ?
 - Les documents B3.3.1, B3.3.2 et B3.3.3 sont rajoutés au DCE
- Pourriez-vous nous donner une indication sur la date de l'OS de démarrage du projet ?
 - Le lancement de la période de préparation est prévu début février 2022.
- La période de fermeture du Tunnel indiqué au (cctp 20/31) est différente de celle mentionnée dans le mémoire, que doit-on comprendre ?
 - La date à considérer est la date du CCTP.
- La période de préparation de 2mois, nous semble courte pour les documents d'études et de dimensionnement à fournir ce qui impacte sur la livraison notamment des aciers pour la

coque BA, cette période est-elle extensible ?

- Il n'est pas prévu de modifier la durée de la période de préparation.
- Pour des raisons de retour de consultations, pourrions-nous bénéficier d'un report de délais de 2 semaines ?
 - La date limite de remise des offres est reportée au 29 octobre 2021 à 16h00

Cordialement

Liste des questions

Question n°4

Messieurs,

Dans le cadre de l'appel d'offre cité en référence, au regard de la complexité des travaux, nous souhaiterions disposer d'un délai complémentaire afin de mener à bien une étude technique et économique, qui puisse nous permettre de vous remettre une offre compétitive et satisfaisant à l'ensemble des enjeux de cette opération, pour laquelle notre entreprise porte un grand intérêt et souhaite vivement vous apporter une réponse appropriée.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous faire bénéficier d'un report de délai de 2 semaines pour la remise de l'offre, initialement fixée au 14/10/2021.

Dans l'attente de vous lire et vous remerciant par avance de l'attention portée à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, en l'assurance de salutations dévouées.

Question n°8

Bonjour,

-Le CCTP ainsi que le bordereau des prix font référence à des plans, ces derniers sont inexistant dans le dossier, pourriez-vous nous les fournir ?

-Pourriez-vous nous donner une indication sur la date de l'OS de démarrage du projet ?

-La période de fermeture du Tunnel indiqué au (cctp 20/31) est différente de celle mentionnée dans le mémoire, que doit-on comprendre ?

-La période de préparation de 2mois, nous semble courte pour les documents d'études et de dimensionnement à fournir ce qui impacte sur la livraison notamment des aciers pour la coque BA, cette période est-elle extensible ?

-Pour des raisons de retour de consultations, pourrions-nous bénéficier d'un report de délais de 2 semaines ?

Cordialement

24/09/21 à 09h49 : **Modification du DCE : 2021-263** : Travaux de confortement définitif et mise en sécurité du tunnel des Chemins de fer de Provence N° 878 de la Clue de Chabrières (04).

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

20/09/21 à 09h35 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Les jours, heures et lieu de rendez vous sont fixés dans le règlement de la consultation.

Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à annoncer votre participation sur la plateforme AWS.

Cordialement

Liste des questions

Question n°1

Bonjour,

En ce qui concerne la visite de chantier, pouvez-vous nous indiquer la personne à contacter pour la prise de rendez-vous à l'une des dates fixées.

Bien cordialement.

14/09/21 à 12h05 : **Modification du DCE : 2021-263** : Travaux de confortement définitif et mise en sécurité du tunnel des Chemins de fer de Provence N° 878 de la Clue de Chabrières (04).

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble